

Acquisition d'un garage à M. LUDI Pascal, 7 bis rue de Chalezeule

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. LUDI Pascal a sollicité la Ville de Besançon pour lui proposer l'acquisition de son garage (une place de stationnement couverte) sis 7 bis, rue de Chalezeule.

Situé sur la copropriété cadastrée section CT n° 288, ce garage constitue un lot du parc de stationnement privé touché par l'emplacement réservé pour voirie n° 294, inscrit au PLU en vue de la création du Boulevard Est.

Un accord est intervenu sur la base d'une acquisition au prix de l'évaluation de France Domaine soit 5 000 €.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 5 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.